

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 MAI 2022**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. | 5. David WILSON |
| 3. Sophie BRASIOLA | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT : Nathalie MEUNIER

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Attestation de formation des élus municipaux

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

6. Embauche d'un journalier aux travaux publics
7. MRC de Memphrémagog – Nomination des préposés à l'émission des certificats de lavage, à l'émission des certificats d'usagers et identification du poste de lavage
8. Nomination du personnel de la Plage Pleasant View
9. Modification de la résolution 2020-07-06.09 – Embauche d'un inspecteur municipal

FINANCES ET TRÉSORERIE

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets – 2022-04
12. Club de conservation du lac Massawippi – Attribution d'une aide financière
13. Tarification des certificats d'usagers et certificats de lavage pour l'année 2022
14. Règlement 2022-644 modifiant le règlement 2021-636 régissant la taxe foncière et les taux de compensation 2022– Avis de motion
15. Règlement 2022-644 modifiant le règlement 2021-636 régissant la taxe foncière et les taux de compensation 2022– Dépôt

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

16. PIIA Intermédiaire – 361, rue Hovey (Agrandissement)
17. PIIA Supérieur – 3050-3052, chemin Capelton (Terrasse commerciale)
18. PIIA Supérieur – 55, rue Main (Modification du projet, Matériaux et couleurs)
19. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-641 sur les démolitions d'immeubles

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Adoption du règlement d'emprunt #2022-02 de la Régie incendie Memphrémagog Est

VARIA

21. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
22. Levée de l'assemblée

2022-05-02.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, SOPHIE BRASIOLA, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 19 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-641 sur les démolitions d'immeubles.

ADOPTÉ

2022-05-02.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenu le 4 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉ

2022-05-02.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Bleu Massawippi-station de lavage
- Chasse aux cocos de Pâques
- Comité de protection du patrimoine
- Marché champêtre
- Gardens comitee (ELIZABETH FEE)
- Comité communication (ANDREW J. PELLETIER)
- Comité de développement socio-économique (SOPHIE BRASIOLA)
- Rencontre SQ
- Régie de protection et de prévention des incendies Memphrémagog est
- Marina
- Marathon de la fête des mères
- Comité environnement (ANDREW J. PELLETIER)
- Comité finance (DAVID WILSON)
- Séance extraordinaire

2022-05-02.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

INTERVENANTS	OBJETS
JACQUES CAMPBELL RÉSIDENT	Q. Question sur le procès-verbal de la séance d'avril dernier. Est-ce que le stationnement devient payant ? J'apprécierais un éclaircissement sur la réponse donné le mois dernier.
	R. C'est ce qu'on prévoit mais rien n'a été finalisé au moment. Cet été, ce n'est que pour les remorques de bateaux.
JACQUES CAMPBELL RÉSIDENT	Q. Quelle est la position du conseil sur le port du masque?
	R. Nous suivons les recommandations de la santé publique. Si on est assis à une distance de 1m, nous pouvons enlever le masque.
SANDRA BRASSARD	Q. Je crois que les heures de sorties sont trop tôt, limitant l'accès au lac.
	R. Pour contrôler l'invasion de la moule zébrée dans le lac, nous lavons les bateaux en entrant et en sortant du lac. Il en coûterait trop cher pour l'instant pour terminer plus tard que les heures convenues.
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE RÉSIDENT	Q. Est-ce qu'il y aurait un compromis possible pour les heures d'entrée sur le lac ?
	R. Pour l'instant, c'est le statut quo.

2022-05-02.05

ATTESTATION DE FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le Directeur général et Greffier-trésorier fait état des formations suivies par les membres du Conseil.

La Formation « Comportement éthique » a été suivie et complétée pour les membres du Conseil suivant :

- Elizabeth FEE, conseillère siège 4

La Formation « Les rôle et responsabilités des élu(e)s » a été suivie et complétée pour les membres du Conseil suivant :

- Sophie BRASIOLA, conseillère siège 3
- Elizabeth FEE, conseillère siège 4

- David WILSON, conseiller siège 5 (En cours)

2022-05-02.06

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Résolution officialisant l'embauche d'un journalier aux travaux publics. Celui-ci sera affecté principalement à l'aménagement et l'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité. Cette embauche remplace le départ de M. Félix Gamache.

ATTENDU QU'un poste de Journalier aux travaux publics est vacant;

ATTENDU l'appel de candidatures et le processus de sélection réalisés afin de combler le poste vacant;

ATTENDU que la candidature de Monsieur Tommy GIGUÈRE a été retenue suite au processus de sélection;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Tommy GIGUÈRE à titre de Journalier aux travaux publics, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, notamment les conditions offertes aux employés du groupe 3, décrites au guide de gestion du personnel (août 2014), lesquelles seront énumérées dans un contrat établissant les conditions de travail de M. Giguère.

QUE l'entrée en fonction de monsieur Giguère soit établie au 14 avril 2022;

QUE monsieur Giguère soit assujetti à une période de probation de six mois à compter de sa date d'entrée en fonction;

QUE Madame la Mairesse, Marcella Davis-Gerrish, et le Directeur Général et Greffier-Trésorier, Benoit Tremblay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de monsieur Tommy GIGUÈRE soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02.190.00.141, 02.320.00.141, 02.330.00.141, 02.412.00.141, 02.414.00.141, 02.414.01.141, 02.415.00.141 et 02.701.50.141 selon une répartition du travail effectué.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.07

MRC DE MEMPHRÉMAGOG – NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE LAVAGE, À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGERS ET IDENTIFICATION DU POSTE DE LAVAGE

Résolution visant l'officialisation des employés qui seront affecté à l'émission des certificats de lavage et d'usagers.

ATTENDU QUE le règlement municipal concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats de lavage et certificats d'usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, par résolution, nommer les préposés;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE Madame Chanel Racine-Mineault, Madame Rosalie Talbot, Monsieur Gabriel Vaillancourt, Madame Nolwenn Le Métayer et Madame Arielle Houde soient nommés à titre de préposés à l'émission des certificats de lavage et certificats d'usagers;

QUE le poste de lavage est situé à la Marina North Hatley au 240 rue Mill.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.08

NOMINATION DU PERSONNEL DE LA PLAGES PLEASANT VIEW

Résolution visant l'officialisation d'embauche de certains membres de l'équipe de sauveteurs à la plage pleasant view pour la saison 2022.

ATTENDU le processus de recrutement réalisé en vue de combler les postes disponibles pour la prestation des activités à être tenues à la plage Pleasant View au cours de la prochaine saison estivale;

ATTENDU QUE les dépenses reliées aux opérations estivales 2022 de la Plage Pleasant View sont partagées entre la Municipalité et le Canton de Hatley;

MOI, SOPHIE BRASIOLA, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Jacob GILBERT, Mael THIBEAULT, Lori VILLEMAIRE et Alexandra PATELLA à titre de sauveteur(e), moniteurs de natation et de gérant de plage.

QUE le personnel soit embauché pour la période du 18 juin au 6 septembre, selon un horaire hebdomadaire variable, à un taux de salaire variant entre 14.25 \$ et 25 \$ l'heure selon l'emploi, les qualifications et l'expérience;

QUE les conditions d'emploi prévues au Guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.09

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-07-06.09 – EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

Résolution clarifiant le rôle et la portée des pouvoirs de l'inspecteur municipal lui permettant d'agir à titre d'officier municipal.

ATTENDU que la résolution 2020-07-06.09 fait la nomination de Monsieur Mathieu ABRAN à titre d'inspecteur municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le titre d'embauche de M. Abran afin de se conformer à toutes réglementations municipales;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE monsieur Mathieu ABRAN soit nommé à titre d'officier municipal occupant également les fonctions d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment et d'inspecteur en environnement.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 mai 2022 par le Service de trésorerie, au montant 196 823,48 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000

RÉUNION DU : 2 mai 2022
MEETING OF : May 2, 2022

Déposé : 2022-05-02
Submit : 02-05-2022

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
INDUSTRIELLE ALLIANCE			
REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER MARS 2022			5 017,65 \$
REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉGULIER AVRIL 2022			3 779,54 \$
		TOTAL	8 797,19 \$
REVENU CANADA			
REMISES DE L'EMPLOYEUR MARS 2022			6 837,86 \$
		TOTAL	6 837,86 \$
REVENU QUÉBEC			
REMISES DE L'EMPLOYEUR MARS 2022			17 257,59 \$
		TOTAL	17 257,59 \$
HYDRO-QUÉBEC			
PLAGE PLEASANT VIEW		611802 614229	41,84 \$
POMPE ÉGOUT 2		611802 614230	90,96 \$
SURPRESSEUR AQUEDUC (MASSAWIPPI)		611802 614231	38,49 \$
SURPRESSEUR AQUEDUC (SHERBROOKE)		681102 357327	693,81 \$
USINE D'ÉPURATION		681102 357328	3 993,30 \$
SAPIN DE NOËL		658602 458536	28,72 \$
ÉCLAIRAGE GÉNÉRALE		653202 471188	1 323,48 \$
STATIONNEMENT		653202 471187	54,29 \$
RÉGIE INCENDIE		733602 883543	236,15 \$
POMPE ÉGOUT 1		664002 721514	598,69 \$
DREAMLAND PARK		647802 479772	44,77 \$
ÉGOUT MOTEUR (POTEAU)		647802 479773	27,87 \$
PAVILLON TOILETTES PUBLIQUES		647802 479769	750,66 \$
POMPE ÉGOUT 5		647802 479771	83,59 \$
POMPE ÉGOUT 6		647802 479774	141,12 \$
PARC LOBADANAKI		647802 479770	33,54 \$
STATION POMPAGE (MAGOG)		627102 534460	304,28 \$
		TOTAL	8 485,56 \$
			Taxes incluses
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI			
QUOTE-PART 2/4			99 153,00 \$
REMBOURSEMENT FRAIS D'HYDRAVION			5 648,58 \$
		TOTAL	104 801,58 \$
SANI ESTRIE			
COLLECTES DE AVRIL 2022		SE-114961	8 986,69 \$
CONTENEUR AVRIL		SE-114793	444,95 \$
CONTENEUR AVRIL		SE-115352	518,78 \$
CONTENEUR MARS		SE-114678	559,93 \$
CONTENEURS AOUT 2021		SE-107513	592,12 \$
		TOTAL	11 102,47 \$
			Taxes incluses
		GRAND TOTAL	157 282,25 \$

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2022-04

ÉLUS	0.00 \$
PERMANENTS	33 422,76 \$
TOTAL	33 422.76 \$

2022-05-02.12

CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Résolution visant l'octroi d'un soutien financier à l'organisme Club de Conservation du Lac Massawippi pour l'ensemencement du Lac.

ATTENDU la demande de soutien présentée par le Club de conservation du Lac Massawippi pour l'ensemencement du lac et pour la tenue d'activités d'initiation à la pêche;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de perpétuer les opérations d'ensemencement du lac Massawippi, assurant ainsi la pêche pour les générations futures;

MOI, ANDREW J. PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité octroie une contribution de huit cents dollars (800,00 \$), pour faciliter la réalisation de ces projets;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-959.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.13

TARIFICATION DES CERTIFICATS D'USAGERS ET CERTIFICATS DE LAVAGE POUR L'ANNÉE 2022*Résolution visant l'officialisation des tarifs 2022.*

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi a confirmé la tarification en lien avec les certificats d'usager lors de leur rencontre du 19 janvier 2022;

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi recommande de conserver la tarification actuelle.

ATTENDU QUE la tarification qui sera appliquée pour l'année 2022 se présente comme suit :

TYPE D'USAGER	RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION MOTORISÉE (vignette verte)	RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION NON-MOTORISÉE (vignette bleue)	NON-RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION MOTORISÉE (vignette verte)	NON-RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION NON-MOTORISÉE (vignette bleue)
1ÈRE EMBARCATION	40 \$	5 \$	350 \$	5 \$
CHAQUE EMBARCATION SUPPLÉMENTAIRE	25 \$	5 \$	350 \$	5 \$

TYPE DE SERVICE	TITULAIRE D'UN CERTIFICAT D'USAGER (Vignette verte ou bleue)	EMBARCATION AVEC REMORQUE SANS CERTIFICAT D'USAGER	EMBARCATION SANS REMORQUE SANS CERTIFICAT D'USAGER
LAVAGE	0 \$	20 \$	5 \$
DESCENTE	20 \$	20 \$	0 \$
STATIONNEMENT	10 \$ AVEC REMORQUE 0 \$ SANS REMORQUE	10 \$	GRATUIT

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appui la résolution de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Massawippi en ce qui a trait à la tarification des certificats d'usagers;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appliquera la même tarification que celle proposée par la RIPRM

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.14

RÈGLEMENT 2022-644 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-636 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION 2022 – AVIS DE MOTION*Résolution visant la clarification du règlement de taxation en ce qui a trait à la tarification lors de demandes de modification réglementaire par un tiers.*

MOI, SOPHIE BRASIOLA, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2022-644 modifiant le règlement 2021-636 régissant la taxe foncière et les taux de compensations 2022 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la tarification en lien avec les services d'urbanisme.

2022-05-02.15

RÈGLEMENT 2022-644 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-636 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION 2022 – DÉPÔT*Résolution visant la clarification du règlement de taxation en ce qui a trait à la tarification lors de demandes de modification réglementaire par un tiers.*

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement 2022-644 modifiant le règlement 2021-636 régissant la taxe foncière et les taux de compensations des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2022.

MOI, SOPHIE BRASIOLA, DÉPOSE

Le projet de règlement 2022-644 modifiant le règlement 2021-636 régissant la taxe foncière et les taux de compensations des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2022.

QUE ce projet de règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil

2022-05-02.16

PIIA INTERMÉDIAIRE – 361, RUE HOVEY (AGRANDISSEMENT)

ATTENDU que le projet présenté en est à sa seconde présentation;

ATTENDU que le projet présenté concerne l'agrandissement sur le côté gauche de la propriété sise au 361, rue Hovey;

ATTENDU que les membres du CCU font les recommandations suivantes :

- Exiger que les fenêtres latérales de l'agrandissement soient identiques aux autres fenêtres existantes du bâtiment, ou bien, qu'il n'y ait aucune fenêtre sur cette face de l'agrandissement ;
- Exiger que la porte de l'agrandissement soit de la même couleur que le cadrage des fenêtres du bâtiment ;
- Exiger que la fenêtre de la porte de l'agrandissement ait de faux meneaux tels que l'on retrouve sur l'ensemble des fenêtres du bâtiment ;
- Recommander un toit mansardé sur la partie de l'agrandissement dépassant le mur avant du bâtiment ;
- Recommander de prolonger le mur jusqu'au niveau du sol sur la face latérale de l'agrandissement.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet présenté, accompagné des exigences et recommandations ci-haut (RÉF : 2022-114) ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté et demande que les exigences et recommandations du CCU soient respectées.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.17

PIIA SUPÉRIEUR – 3050-3052, CHEMIN CAPELTON (TERRASSE COMMERCIALE)

ATTENDU que le projet présenté concerne la prolongation en cours latérale gauche puis vers l'arrière de la terrasse surélevée déjà existante ainsi que l'ajout de terrasses à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU que les membres du CCU font la recommandation suivante :

- Recommander aux propriétaires de clôturer l'espace de la terrasse située en cour arrière afin de restreindre les entrées et sorties indésirables ainsi que de prévenir une possible chute dans le petit bassin de rétention situé sur le lot voisin.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet présenté, accompagné de la recommandation ci-haut (RÉF : 2022-116)

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté et demande que la recommandation du CCU soit respectée.

Qu'au minimum, 2 places de stationnement soient ajoutées au projet.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.18

PIIA SUPÉRIEUR – 55, RUE MAIN (MODIFICATION DU PROJET, MATÉRIAUX ET COULEUR)

ATTENDU que le projet présenté est une demande de modification au projet préalablement autorisé lors d'une précédente séance du Conseil;

ATTENDU que la modification demandée concerne le revêtement extérieur et la couleur du bâtiment sis au 55, rue Main;

ATTENDU que les membres du CCU recommandent défavorablement et unanimement la demande de modification (RÉF : 2022-115);

MOI, SOPHIE BRASIOLA, PROPOSE

QUE le conseil n'autorise pas la modification du projet présenté.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-641 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a les pouvoirs, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et des articles 141 et 142 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002) d'adopter et de modifier un règlement concernant la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QU'il est approprié de mettre à jour la procédure par laquelle le requérant doit démontrer la validité de sa demande d'autorisation à démolir un immeuble, ainsi que l'utilisation projetée du sol à la suite de la démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE la constitution d'un Comité de démolition composé de trois (3) membres du conseil municipal est exigée;

ATTENDU QUE ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le règlement;

ATTENDU QUE les règles en matière de gouvernance ont évolué;

ATTENDU QU'il est opportun d'abroger et de remplacer le règlement concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité du Village de North Hatley n° 2018-616;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité de démolition de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement 2022-641 soit adopté

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.20

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2022-02 DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

Résolution visant l'appui de la Municipalité sur le règlement d'emprunt 2022-02. Ce règlement d'emprunt vise l'achat de matériel nécessaires pour les pompiers. En adoptant cette résolution, la Municipalité donne son accord pour que les montants soient affectés à l'achat de ce matériel spécifiquement et non d'autres dépenses.

ATTENDU que la Régie incendie Memphrémagog Est a procédé à l'adoption du règlement d'emprunt 2022-02 relatif à l'achat d'appareils respiratoires, d'habits de combat et l'installation d'une tour de communication lors de leur rencontre du 19 avril 2022;

ATTENDU que chaque municipalité membre de la régie doit adopter par résolution ledit règlement d'emprunt;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter le Règlement #2022-02 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'achat d'appareils respiratoires, d'habits de combat et l'installation d'une tour de communication.

La période d'amortissement du prêt est de 10 ans, dont la quote-part de la Municipalité du Village de North Hatley est de 5,76% ou 8 640 \$\$ conformément à l'annexe C du Règlement d'emprunt reproduit ci-dessous. Une copie du Règlement est disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normales.

Annexe C

ATTENDU QUE l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quoteparts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

Une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente, à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2021, 2020 et 2019 et 50% basée sur les risques.

Contribution des municipalités		150 000 \$
Ayer's Cliff	8,43 %	12 645 \$
Hatley	7,24 %	10 860 \$
Canton de Hatley	13,60 %	20 400 \$
North Hatley	5,76 %	8 640 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	18,99 %	28 485 \$
Ogden	7,28 %	10 920 \$
Stanstead	13,59 %	20 385 \$
Canton de Stanstead	14,66 %	21 990 \$
Stanstead-Est	5,93 %	8 895 \$
Barnston-Ouest	4,52 %	6 780 \$
Total des quotes-parts		150 000\$

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOPTION : UNANIMITÉ

2022-05-02.21

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
PAUL ST-PIERRE RÉSIDENT	Q. Has the new stop sign coming <i>down</i> Sherbrooke Rd. slowed traffic and reduced traffic noise? On the whole of Sherbrooke Rd.? Has a study been done to demonstrate this? Has anything been done to slow traffic going <i>up</i> Sherbrooke Rd., and to reduce noise as well?
	R. We are presently waiting to have a meeting with the SQ and the MTQ. An invitation has been sent out to both. All things are being considered, since we realized it's a problem, especially on Sherbrooke Hill. We're working with the authorities to review different options. As far as a police force, we're in no position to even consider such a luxury, if you will. The stop sign on Shebrooke was something we thought we could do to help reduce the speed. We will speak with the MTQ to see if there might have been a better option. Rememer, the SQ does work on call. If you want them to be present, call them.
PAUL ST-PIERRE RÉSIDENT	Q. The April minutes of the Council meeting indicate a step in the right direction is being considered, but <i>prevention</i> of speeding and noise is as important as its enforcement (fines), after the fact and only occasionally (whenever the police happens to be present). Are alternatives to the present situation being considered? Is a private police force under consideration, since it is obvious that presently the police is unable or unwilling to provide the service we need, as often we need (ie. constantly)?
	R. See previous answer.
DOMINIQUE CYR RÉSIDENT	Q. Pourquoi vendredi 29 avril 2022 le nettoyage des rues a commencé à 5h30 du matin? N'y a-t-il pas un règlement contre le bruit avant 7h. du matin?
	R. Le 29 avril il a effectivement eu du nettoyage de rue. J'ai donné mon autorisation au fournisseur de commencer à 5h30, la raison étant qu'à chaque année, dans ce secteur précis, on a de la difficulté à faire les nettoyages de rue parce qu'il y a toujours des voitures de stationner. Ceci afin d'éviter d'avoir à rappeler le fournisseur, et de les payer en double pour ce travail. Nous nous sommes

		dit qu'une journée sur 356 n'est pas la fin du monde.
DOMINIQUE CYR RÉSIDENT	Q.	Pourquoi y a-t-il des affiches qui interdisent l'accès au lac et que des bateaux de pêcheurs y ont accès par le quai fédéral? La consigne n'est pas claire.
	R.	Les affiches qui ont été affichés l'année dernière n'empêchent pas l'accès à l'eau. Ils précisent simplement que les bateaux ne peuvent utiliser le lac sans avoir été lavés. Il s'agit en fait d'une ouverture qui a été fait pour l'ouverture de la pêche, par Bleu Massawippi. D'ici le weekend, il sera possible d'entrer par la descente à la Marina, à l'exception des pontons qui sont trop grands pour passer sous le pont.
DOMINIQUE CYR RÉSIDENT	Q.	Quelles sont vos perspectives à court et long termes concernant la pérennité de nos parcs? Plusieurs arbres sont malades ou en mauvais état. Ils devront être remplacés. Il faut donc le prévoir à l'avance.
	R.	Notre inspecteur a travaillé très fort sur un projet de reboisement. Il y a un plan qui a été fait pour la totalité du village. Pour les résidents qui désirent le consulter, le plan sera disponible à la municipalité, suite à l'adoption. On attend la réponse pour un subvention.
LOUISE THIBAUT RÉSIDENT	Q.	Will the public dock washing centre be open soon? We usually launch our 22 foot sailboat in late May or early June. It will be thoroughly washed and waxed before launch but we certainly don't mind if it needs to be inspected or done again the day of the launch.
	R.	It has been open since April 22 nd . For any larger boats, blue Massawipi will unlock the gate for you at the government warf.
DONALD WATT RÉSIDENT	Q.	I'd like to begin by saying that I think I'm being avoided. My question is in respect to Blue Massawippi, considering your recent discussions with them. Do you think they're responsible enough to look after this boat cleaning business? The Marina use to do this as part of their business plan – I assume they're not participating anymore so it'll bother their business plan. It bothers me, how these people are organizing things financially.
	R.	They're received funding from multiple levels of government. I do have full confidence in them to handle their own finances.
JACQUES CAMPBELL RÉSIDENT	Q.	Je vois beaucoup de camions lourds sur la 108 ces temps-ci. On as-tu une situation de dégel présentement? C'est possible que les camionneurs fassent le détour par North Hatley pour éviter la pesée de véhicules lourds à Omerville?
	R.	À suivre avec le MTQ et la SQ. Suite à la pétition qu'on a déposée au MTQ, on a reçu il y a à peu près un mois une confirmation qu'ils souhaitent nous rencontrer.
JEAN-FRANÇOIS LOISELLE RÉSIDENT	Q	Une précision sur les stationnements pour les remorques. Suis-je le seul qui n'a pas compris si ça s'applique aux résidents?
	R	C'est pour tout le monde.

2022-05-02.22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h35 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ANDREW J. PELLETIER, propose que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général adjoint

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.